

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET D'ADMISSION

MUSIQUE

Ce document est susceptible d'évoluer, merci de prendre connaissance de la version mise à jour sur le site internet du CRR

Le calendrier de recrutement sera mis en ligne dès l'ouverture des inscriptions dès le début du mois de juin de l'année d'inscription.

Modalités d'inscription

Les candidatures s'effectuent en ligne via le site du Conservatoire, dès le début du mois juin pour l'année scolaire à venir.

Les examens d'entrée se déroulent dès le début du mois de septembre de l'année d'inscription.

Au préalable, toute candidature doit respecter les critères de <u>limites d'âge</u>.

Toute admission est prononcée selon des critères d'aptitude et en fonction des places disponibles.

Les résultats sont communiqués par affichage et par mail.

DISCIPLINES INSTRUMENTALES

DÉBUTANTS:

➤ Modalités d'admission

✓ Discipline instrumentale :

Tous les candidats sont invités à suivre deux séances de tests auprès des professeurs.

Trois disciplines maximum peuvent être demandées.

Merci de bien renseigner dans le cadre réservé aux « informations complémentaires » les choix par ordre de préférence si l'enfant souhaite éventuellement tester plusieurs instruments.

Il sera testé sur son 1^{er} choix ; en cas de non-admission, **dans la limite des places disponibles,** il pourra être testé éventuellement sur son 2nd choix, et voire sur son 3^{ème} choix s'il n'est pas admis.

Un professeur de la discipline instrumentale prendra contact avec la famille afin de planifier ces séances.

A l'issue de cette période d'observation, une sélection déterminera les candidats retenus en niveau probatoire.

En fin d'année scolaire, une évaluation collégiale permettra de prononcer ou non la poursuite de la scolarité en classe instrumentale.

Spécificités Éveil Violon:

Au-delà de l'apprentissage d'écoute, de coordination et des bases musicales, l'instrument à cordes tel que le violon ou l'alto requiert certaines prédispositions au départ afin que l'élève soit dans une découverte « plaisir » tout au long de l'année.

C'est pour cela que les enfants seront évalués par :

- une concertation des professeurs après 4 séances de découverte courant Septembre
- deux petites auditions à huit-clos avec des professeurs du conservatoire courant décembre et fin juin
- un bulletin d'évaluation via le site du conservatoire à chaque semestre

A chaque étape, les enfants qui seraient jugés trop jeunes ou démotivés pour poursuivre cette aventure seront invités à rejoindre un cours d'éveil musical soit dès fin septembre, soit fin décembre.

Un bilan sous forme de rendez-vous sera aussi proposé pour expliquer les raisons de ce choix par l'équipe pédagogique.

Disciplines proposées

(Cf tableau des limites d'âge)

Éveil violon	Flûte traversière	Éveil percussion	Piano	Flûte à bec
Violon	Hautbois	Percussion	Harpe	Clavecin
Violoncelle	Clarinette	Cor	Guitare	Orgue
Alto	Basson	Trompette/Cornet	Accordéon	Viole de gambe
Contrebasse	Saxophone	Trombone	Mandoline	

Tuba

✓ Formation musicale :

Cet enseignement est obligatoire pour tous les élèves.

- Les élèves retenus à l'issue de la période de tests <u>doivent obligatoirement intégrer un cours de</u> formation musicale et un cours de pratique chorale.
- Les élèves non retenus peuvent néanmoins intégrer le cursus de formation musicale <u>en fonction des places disponibles.</u>

	6 ans ou scolarisé en CP	Cours de FM de niveau IM	
Enfants retenus à l'issue des tests instrumentaux	7 ans et plus	Cours de FM niveau 1C1 + cours de chant choral	
	6 ans ou scolarisé en CP	En fonction des places disponibles : possibilité de suivre les cours IM (éveil musical)	
Enfants non retenus à l'issue des tests instrumentaux	7 ans et plus	En fonction des places disponibles : possibilité de suivre les cours de FM niveau 1C1 + cours de chant choral	

Les élèves débutants en instrument sont supposés être débutants aussi en formation musicale.

Si toutefois, l'enfant a déjà des connaissances en solfège : merci de le signaler auprès de l'administration ; il devra se présenter aux tests de FM avec les manuels qu'il a utilisés afin d'évaluer son niveau d'affectation.

Confirmation d'inscription :

L'inscription, ainsi que le choix d'horaire du cours de formation musicale, devront être confirmés auprès de l'administration. Un rendez-vous vous sera communiqué par mail.

NON-DÉBUTANTS : le candidat pratique déjà une discipline instrumentale

Lors de l'interprétation des programmes imposés avec accompagnement, le candidat peut être accompagné par une personne extérieure au Conservatoire.

Aucune répétition avec un accompagnateur ne sera possible.

Pour tout examen d'entrée, un ordre de passage est communiqué par mail la semaine précédente.

> Modalités d'admission

✓ Disciplines instrumentales :

Selon son âge et la discipline instrumentale choisie, le candidat doit interpréter un programme imposé. La liste des <u>programmes imposés</u> est consultable sur le site Internet du Conservatoire à l'ouverture des inscriptions.

Pour toute candidature en CPES, voir dossier spécifique.

Spécificités Accompagnement au Piano:

Cet enseignement s'adresse aux candidats titulaires, au minimum, du Certificat Fin d'Études de piano.

Tous les candidats seront contactés par les professeurs pour suivre un stage obligatoire.

A l'issue du stage, ils devront présenter un concours comportant :

- 1) l'interprétation d'une œuvre du répertoire,
- 2) la lecture à vue d'une pièce pour piano,
- 3) l'accompagnement d'une œuvre vocale ou instrumentale.

(les épreuves 2 et 3 sont précédées d'une courte mise en loge avec piano)

✓ Formation Musicale:

Cet examen est <u>obligatoire pour les élèves admis en classe instrumentale</u>. Il permet de déterminer le degré d'affectation et, le cas échéant, d'attribuer une dispense. Les évaluations sont essentiellement orales pour tous les candidats.

Pour les candidats les plus avancés, des épreuves écrites viendront compléter ce test oral (prévoir crayon et gomme).

Le candidat est prié d'apporter le cas échéant les manuels de formation musicale qu'il a utilisés lors de sa dernière année scolaire.

Si vous n'êtes pas admis en classe instrumentale, vous pouvez néanmoins suivre un cours de FM <u>en</u> <u>fonction toutefois des places disponibles dans cette discipline.</u> Vous devez alors vous soumettre aux tests de FM.

Confirmation d'inscription :

L'inscription, ainsi que le choix d'horaire du cours de formation musicale, devront être confirmés auprès de l'administration. Un rendez-vous vous sera communiqué par mail.

MUSIQUE ANCIENNE

Enseignement initial

Disciplines proposées

Flûte à bec Clavecin Viole de gambe Orgue

➤ Modalités d'admission

✓ Disciplines instrumentales :

Selon son âge et la discipline instrumentale choisie, le candidat doit interpréter un programme imposé. *La liste des <u>programmes imposés</u> est consultable sur le site Internet du Conservatoire à l'ouverture des inscriptions.*

Pour toute candidature en CPES, voir dossier spécifique.

✓ Formation Musicale:

Cet examen est <u>obligatoire pour les élèves admis en classe instrumentale</u>. Il permet de déterminer le degré d'affectation et, le cas échéant, d'attribuer une dispense. Les évaluations sont essentiellement orales pour tous les candidats.

Pour les candidats les plus avancés, des épreuves écrites viendront compléter ce test oral (prévoir crayon et gomme).

Le candidat est prié d'apporter le cas échéant les manuels de formation musicale qu'il a utilisés lors de sa dernière année scolaire.

Si vous n'êtes pas admis en classe instrumentale, vous pouvez néanmoins suivre un cours de FM <u>en fonction toutefois des places disponibles dans cette discipline.</u> Vous devez alors vous soumettre aux tests de FM.

Confirmation d'inscription :

L'inscription, ainsi que le choix d'horaire du cours de formation musicale, devront être confirmés auprès de l'administration. Un rendez-vous vous sera communiqué par mail.

MUSIQUE ANCIENNE ET PÔLE DES ARTS BAROQUES

3ème Cycle Spécialisé

Disciplines proposées

Étude du style vocal Violoncelle historique Flûte traversière Orgue Trompette Violon baroque ancienne naturelle Clavecin Alto Flûte à bec baroque Cornet à Basse continue Viole d'amour et renaissance bouquin Luth Sacqueboute Théorbe

Les épreuves d'admission en Cycle Spécialisé comportent :

- l'exécution de 2 pièces libres contrastées du répertoire de musique ancienne,
- un déchiffrage

Si le candidat souhaite bénéficier d'un accompagnateur lors de l'examen d'entrée, il devra nous faire parvenir sa demande par mail à <u>crr_scolarite@mairie-toulouse.fr</u> avec le titre et les partitions des œuvres choisies, la nature de l'accompagnement et le diapason (clavecin, orgue). *Aucune répétition ne sera possible avec l'accompagnateur avant l'examen*.

Pour toute candidature en CPES, voir dossier spécifique.

MUSIQUES IMPROVISÉES JAZZ

Lors de la préinscription en ligne, bien renseigner l'instrument présenté dans le cadre « informations complémentaires ».

➤ Modalités d'admission

Le candidat interprétera un programme imposé.

La liste des <u>programmes imposés</u> est consultable sur le site Internet du Conservatoire à l'ouverture des inscriptions.

Les résultats des concours d'entrée seront communiqués par mail selon un calendrier pré-établi.

MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES

Lors de la préinscription en ligne, bien renseigner l'instrument présenté dans le cadre « informations complémentaires ».

Modalités d'admission

L'examen d'entrée comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

✓ <u>Admissibilité</u> : Une présélection sera effectuée sur document audio. Ce support doit comporter une composition personnelle et une reprise ré-arrangée.

Les candidats devront envoyer un fichier au format wave via WeTransfer à l'adresse : crr scolarite@mairie-toulouse.fr ou sur clé USB à adresser au Conservatoire de Toulouse, Service Scolarité, Département des Musiques Actuelles Amplifiées, 17 rue Larrey - 31000 Toulouse

Merci de joindre à cet envoi une courte lettre de présentation précisant vos nom et prénom, votre motivation, titres des morceaux et le(s) instrument(s) présenté(s).

Les résultats de la pré-sélection seront communiqués par mail.

Les candidats retenus à l'issue de cette première étape devront se présenter aux épreuves pour l'admission définitive.

✓ Épreuves d'admission :

- Interprétation du programme libre constitué des 2 morceaux (composition personnelle et une reprise ré-arrangée) envoyés lors de la pré-sélection. Le jury écoutera tout ou partie de ce programme. Les candidats pourront se présenter individuellement avec un accompagnement en *Play-back*, ou avec leur groupe (dans ce cas, envoyer une fiche technique)
 - Entretien avec le jury portant sur le parcours et les objectifs des candidats.

MUSIQUES TRADITIONNELLES

Ce département est uniquement ouvert aux candidats en Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur.

Disciplines enseignées :

Chant, Violon, Cornemuse des landes de Gascogne, Accordéon diatonique

Cf document spécifique CPES

Le recrutement a lieu les années impaires.